

Registre des délibérations - Délibération n° 15 : 06/07/2017

SOUTIEN À L'ÉLEVAGE ÉQUIN PAR DES CONCOURS DE CHEVAUX DE RACE CAMARGUE

L'an deux mille dix-sept, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le six juillet, à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► **Étaient présents**

- **Représentant du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur** : Cyril Juglaret
- **Représentants des Communes** :
 - Commune d'Arles : Alain Dervieux, David Grzyb
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia
- **Représentants des établissements publics** :
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teissere à Cyril Juglaret
 Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux, Bernard Bacchi à David Grzyb
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet à Roland Chassain
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard

► **Étaient absents-excuses :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Pascale Licari
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Bruno Genzana, Patricia Saez
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Marc Minoretti
 Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
 Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► **Le Conseil de Parc était représenté par 13 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Charlotte Thibault, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône,
 Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
 Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale », Parc naturel régional de Camargue
 Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

En exercice	Nombre de membres	
	Présents et représentés	Volants
30	17	17

En exercice	Nombre de voix	
	En exercice	Volants
78	39	

Date de convocation 12/04/2017 RV/SAY/CH - 198
--

REÇU EN PREFECTURE

Le 12/07/2017

Application agréée F. Bouffé.com

Délibération n° 15 : 06/07/2017

SOUTIEN À L'ÉLEVAGE ÉQUIN PAR DES CONCOURS DE CHEVAUX DE RACE CAMARGUE

L'Association des Éleveurs de Chevaux de Race Camargue, conventionnée avec le Parc pour la mise à disposition de personnel, organise chaque année le championnat du cheval de Race Camargue.

Ce championnat se déroule sur différents sites et en plusieurs manches : 6 concours de niveau 1, 2 concours de niveau 2 (Demi-Finale) et 1 concours de niveau 3 (Finale). Pour l'organisation de ces concours, le Parc met à disposition de l'Association des moyens humains et techniques et notamment du matériel de sonorisation, et des tentes pour les jurys.

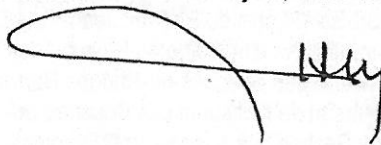
Le matériel ainsi mis à disposition doit faire l'objet d'une convention de prêt intégrant les coûts inhérents à sa gestion et à son entretien. C'est pourquoi il est demandé à l'Association des Éleveurs de Chevaux de Race Camargue de participer aux frais de gestion et d'entretien de ce matériel.

L'estimation de ces frais de mise à disposition du matériel pour chaque concours est fixée à :

- 200 € pour la sonorisation
- 200 € par tente

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée autorise le Parc naturel régional de Camargue à facturer la mise à disposition de ce matériel à l'Association des Éleveurs de Chevaux de Race Camargue.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **12 JUIL. 2017**
Et de l'affichage effectué le
13 JUIL. 2017

